

## Célébration de la Journée mondiale sans tabac 2001 Le Msp associe les communicateurs à la lutte contre le tabagisme

En prélude à la célébration de la journée mondiale sans tabac le jeudi 31 mai, le ministère de la santé publique (Msp) a organisé mardi 29 mai 2001 une séance de briefing des communicateurs. La rencontre a eu lieu dans l'enceinte du ministère et a pour objectif d'informer les participants sur le thème : "La fumée des autres tue", retenu pour la journée mondiale sans tabac, édition 2001.



Il a ajouté à l'intention des participants que si rien n'est fait, le tabagisme va prendre une allure inquiétante. Au cours de la rencontre, deux communications ont été présentées. Pour M. François Agossou qui a donné la communication sur le rôle des journalistes dans le traitement de l'information sur le tabagisme, les médias en tant qu'outil de promotion de la santé doivent, entre autres, réaliser et diffuser régulièrement des documentaires, pages d'actualités sanitaires et émissions sur les méfaits du tabagisme.

"La fumée des autres tue", a martelé le Docteur Latif Moussé qui a donné la communication sur l'impact du tabagisme sur la santé. A l'issue de la journée du briefing, des participants ont proposé des approches d'information et de communication à promouvoir pour la sensibilisation et la conscientisation des populations. Des stratégies de lutte anti tabac à mettre en place pour le moyen et le long terme dans le cadre du partenariat média/Msp ont été aussi proposées.

H. Y.

## Lancement du projet d'élaboration de l'annuaire électronique des Ong Le Cird facilite l'accès aux informations sur les acteurs de développement

M. Romain Houéhou, directeur du centre d'informations régionales pour le développement (Cird) a procédé mercredi 30 mai 2001 au lancement du projet d'élaboration de l'annuaire électronique des Ong en activité au Bénin. C'était à l'occasion d'une conférence de presse à la salle de conférence du ministère chargé des relations avec les institutions, de la société civile et des Béninois de l'extérieur.

L'élaboration de l'annuaire électronique des Ong en activité au Bénin va consister à recenser sur support électronique (CD ROM, Site internet) ces Ong selon leurs domaines d'interventions, les activités menées et les structures d'appartenance. Le projet couvre tous les 5000 et quelques villages que contient le Bénin et va s'établir sur une période de 4 mois dont les formalités administratives ont fait déjà écouler un mois. Selon M. Romain Houéhou le directeur de Cird, le projet vise à rendre accessibles à travers des supports numériques, les informations sur toutes les associations et Ong en activité au Bénin. Ceci dit-il, va faciliter la promotion des associations et Ong en les rendant plus visibles ; faciliter des échanges d'informations et d'expériences entre ces Ong et associations elles-mêmes dans le pays d'activité (Bénin) ainsi que d'avec leurs partenaires dans d'autres pays. Avec l'avènement de la décentralisation, le répertoire électronique de

ces Ong permettra aux élus locaux de disposer d'un outil précieux, susceptible de promouvoir le développement local ainsi qu'une croissance rapide et facile du mouvement associatif grâce à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de Communication. Le projet est financé par le Pnud où il s'inscrit dans un vaste programme de renforcement des activi-

tés de la société civile pour un développement humain durable. Signalons que pour être recensé, une Ong ou association doit être inscrite au ministère de l'intérieur, de la Sécurité et de l'administration territoriale (MISAT), être effectivement en activité, être opérationnelle, être dynamique et avoir une vision claire du domaine d'activité.

Firmin Gbèkan



Romain Houéhou: "Rendre accessibles les informations sur toutes les associations et Ong"

## Interview de M. Maixient Djeigo, Président de la JCL Aurore "Promouvoir le zémidjan, c'est promouvoir le Bénin"

Les désagréments causés aux usagers des rues de Cotonou par les conducteurs de taxi-moto ont amené la Jeune Chambre Locale (JCL) "Aurore" à initié un projet dénommé "Zém Super Sympa". La première phase de formation à leur profit a été organisée récemment. A l'issue de celle-ci, M. Maixient Didier Djeigo, Président de la JCL Aurore a, au cours d'un entretien évoqué des propositions pour améliorer les conditions de vie des conducteurs de taxi-moto.



Maixient Djeigo, décidé à sensibiliser les zémidjans

Quel est le contenu du projet "Zem Super Sympa" ?

C'est un projet de développement de la personne humaine du zémidjan concernant trois volets. Un volet formation civique et social, un volet formation sur l'environnement et la santé et enfin un volet formation sur les règles du code de la route. Ce projet est dirigé par Mme Raïssa Gbédji.

Quels motifs vous ont amené à prendre cette initiative ?

A la jeune chambre, la personne humaine est la plus précieuse des richesses et servir l'humanité, constitue l'œuvre la plus noble d'une vie. La jeune chambre nous commande d'opérer des changements positifs au sein de notre communauté. Alors, nous avons pensé à nos frères zémidjans.

Pourquoi les zémidjan et non une autre couche sociale ?

Pour trois raisons essentielles. D'abord parce que le zémidjan aujourd'hui fait partie de la vitrine du Bénin. C'est un support touristique. Promouvoir le zémidjan, c'est promouvoir le Bénin en attendant qu'on trouve d'autres conditions de reconversion comme on le leur a promis. Ensuite, c'est que le zémidjan, n'aime pas respecter des règles de la société en général et des règles du code de la route en particulier. Enfin, les hommes d'affaires et les hommes politiques utilisent les zémidjans comme des panneaux publicitaires ambulants sans pour autant penser au développement de l'individu qui porte cette blouse jaune à Cotonou. A la Jeune Chambre Locale Aurore, nous avons dit que nous pouvons opérer un changement positif sur cet individu.

Que pensez-vous des reproches faites souvent aux conducteurs de taxi-moto par les usagers de la route ?

Ces reproches sont justifiés. Dans deux accidents sur trois les zémidjans sont concernés. Et dans les rues de Cotonou, ils se livrent à plusieurs types de comportements que ce soit dans l'expression, le manque de courtoisie, de propreté, et la pollution. Il y a beaucoup de choses qu'on peut leur reprocher. Mais personne ne s'est posé la question de savoir : est-ce que le zémidjan est conscient de ce qu'il fait ? Nous nous sommes rendus compte que les zémidjans dont la plupart est analphabète, sont ignorants des règles de la société. Alors, on ne peut pas les accuser parce qu'ils ne respectent pas ces règles qu'ils ignorent. D'où l'intérêt de les former.

En quoi constitue cette formation ?

D'abord cette formation a ciblé 110 zémidjans de Cotonou sur soixante (60) mille environ, déclarés. Nous avons sélectionné par le biais des cinq (05) syndicats des conducteurs de taxi-moto et nous avons demandé la participation des personnes ressources qui sont venues leur donner des communications en matière de sécurité sociale, santé et environnement et le code de la route. Durant la formation, les instructeurs ont appris aux zémidjans les règles du code de la route grâce à l'auto école Saint Cyr. Les amis du zémidjan ont appris aux zémidjans les règles du respect de l'environnement, leurs droits et leurs devoirs ; et d'autres personnes leur ont parlé de la santé et de l'environnement. Donc, le contenu de la formation concerne exactement leur propreté, la santé corporelle, le respect des règles sur l'environnement, la pollution, les règles sur le code de la route et le respect de leurs droits et devoirs en tant que citoyens béninois à part en-

tière.

Quels ont été les critères de sélection des participants à cette formation ?

Chacun des cinq syndicats des conducteurs de taxi-moto a envoyé un certain nombre de membres. Nous avons insisté beaucoup plus sur les zémidjans analphabètes. Nous avons aussi insisté sur les zémidjans déclarés à la Circonscription Urbaine de Cotonou.

Ont-ils adopté une bonne conduite au cours de la formation ?

Nous avons été agréablement surpris par l'intérêt, les questions, la participation, et l'éveil des participants au cours de cette formation. Il y en a parmi eux qui se sont proposés pour servir de relais au sein de leur corporation sur les parcs en vue de sensibiliser leurs collègues. Chacun d'entre eux a reçu une blouse et celle-ci est un pacte de bon comportement que nous signons avec eux. Et fort de cela, ils ont dit qu'ils deviennent une référence dans leur milieu.

Les conducteurs de taxi-moto n'auraient plus qu'ils rendent service ! A qui incombe la responsabilité ?

Je ne saurais l'affirmer. Pour le moment, je trouve qu'ils rendent service et qu'il y a beaucoup de reproches qu'on peut leur faire par rapport à leur prestation qu'on peut améliorer. C'est le but même de notre projet, pour que le zémidjan ne soit plus un mal nécessaire. Qu'il soit une corporation à part entière de notre société, de notre vécu quotidien et de nos aspects touristiques. A qui la faute ? Je ne saurais le dire, la faute est à l'ignorance qui a été maintenue. Il est vrai que beaucoup de choses ont été promises aux zémidjans, beaucoup de discours ont été faits. N'oubliez pas la période électorale qui vient de passée ! Si ceux-là sont sensibles à l'initiative prise par la Jeune Chambre Locale Aurore et décident de se joindre à nous, ils seront les bienvenus.

Que pensez-vous du projet manioc dont parle le gouvernement et qui concerne les zémidjans ?

Toutes les initiatives qui concourent à proposer une alternative positive ne pourraient qu'être les bienvenues. Surtout si elles émanent des autorités dont la bonne foi ne pourrait souffrir de doute.

Propos recueillis par Hervé Yotto.